



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-23-225
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 01 JUIN 2023
SUPPORT DE LA SOLUTION APPLICATIVE
ATELIER SALARIAL PREMIUM EN MODE SAAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'utilisation, assistance, maintenance, hébergement et location de la solution Atelier Salarial arrive à échéance au 31 août 2023.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance de la solution Atelier Salarial Premium en mode SAAS.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ADELICE, sise au 265 rue de la Découverte – 31670 LEBEGE, représentée par Monsieur Vincent DERRIEN en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation, et au support de la solution Atelier Salarial Premium en mode SAAS.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} septembre 2023 et est reconductible de façon tacite 2 fois, par période de 12 mois, pour se terminer le 31 août 2026.

Les montants du marché se composent comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 7 290.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230601-lmc1H10799H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2023
Date de Publication : 01/06/2023